



LES URSULINES DE VALENCIENNES

réjouissaient de la mort prochaine et voulaient seulement "être prêtes à donner leur vie pour Jésus-Christ". Avec elles il y avait des prêtres, ce qui leur permit de se confesser.

Le surlendemain 17 octobre, cinq religieuses comparurent devant le tribunal. Comme on demandait à l'une d'elle pourquoi elle était revenue de Mons à Valenciennes, elle déclara :

— Pour pouvoir enseigner la religion catholique, apostolique et romaine.

— Nous n'avons point d'autres vues, ajouta une de ses compagnes.

Les cinq Ursulines furent condamnées à mort ainsi que trois prêtres. En rentrant à la prison, elles retrouvèrent les autres Sœurs, et toutes, agenouillées devant un petit crucifix,

s'unirent aux prières des agonisants, récitées par Mère Nathalie.

Quand sonna l'heure des adieux, cette religieuse prit la parole au nom des quatre autres victimes, demandant pardon à mère Clotilde et à ses Sœurs, puis le petit groupe s'en alla bravement à la mort, en récitant successivement le *Miserere* et les litanies, puis en chantant le *Magnificat*.

Le 23 octobre, le second groupe comparut à son tour devant le tribunal. Mère Clotilde essaya de sauver ses filles, mais ne chercha point à se dérober. Toutes les six furent condamnées à mort, et avec elles quatre prêtres. L'admirable Supérieure fit alors cette belle déclaration :

— Je sais que je dois mourir parce que j'ai